

RAPPORT N°99/4-07
au Conseil Municipal

OBJET

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1998
REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE

L'exécution du budget 1998 de la Régie Marchés & Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part a fait apparaître :

un excédent cumulé de 137 991,86 F en section Investissement
un excédent cumulé de 888 625,89 F en section Fonctionnement

Soit un excédent cumulé global de 1 026 617,75 F

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies, l'assemblée délibérante -le Conseil municipal en l'occurrence- doit maintenant se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la section Fonctionnement : un excédent de 888 625,89 F.

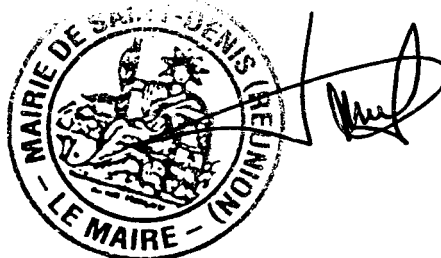
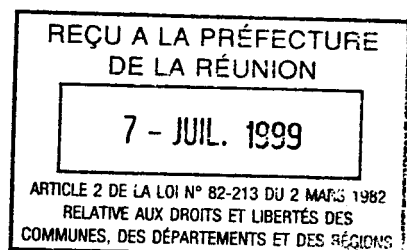
Compte tenu des prestations réalisées (et/ou payées) par la Ville dont bénéficient directement les marchés tant fixes que forains d'une part ainsi que des besoins propres de la Régie Marchés & Droits de Place pour le financement de ses actions d'autre part, il vous est proposé l'affectation suivante de l'excédent cumulé 1998 de la section Fonctionnement :

1 - Reversement à la Commune	606 839,15 F
(participation au financement des prestations réalisées -et/ou payées- par la Ville)	
2 - Financement de la section Investissement	181 786,74 F
3 - Report à nouveau	100 000,00 F

	888 625,89 F

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N°99/4-07
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 30 juin 1999

OBJET

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1998
REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Générales des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 99/4-07 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique / Economie Alternative et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

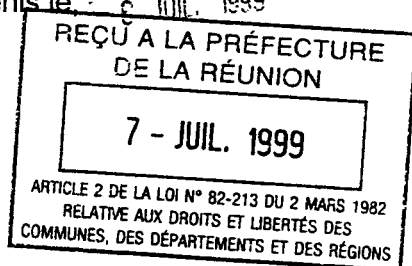
APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(7 votes contre - dont 1 par procuration)

Approuve l'affectation suivante du résultat cumulé de la section Fonctionnement de la Régie Marchés & Droits de Place qui s'établissait à 888 625,89 F au terme de l'exercice 1998 :

1 - Reversement à la Commune (participation au financement des prestations réalisées -et/ou payées- par la Ville)	606 839,15 F
2 - Financement de la section Investissement	181 786,74 F
3 - Report à nouveau	100 000,00 F

	888 625,89 F

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le 7 - JUIL. 1999



LE MAIRE
Michel TAMAYA

